

La RSE face à ses responsabilités



Les laboratoires CATT et CRAJ étudient les pratiques de responsabilité sociale et environnementale des entreprises de Nouvelle-Aquitaine. Un projet ambitieux à la croisée des sciences économiques et du droit.

Né aux États-Unis dans les années 50, le concept de responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises a, depuis, fait florès à travers le monde. « La RSE regroupe les bonnes pratiques mises en place par les entreprises afin de promouvoir et intégrer des questions sociales, environnementales, sociétales et économiques à travers le prisme du développement durable », définit Patrice Cassagnard, chercheur au centre d'analyse théorique et de traitement des données économiques (CATT). Quelquefois portée en étendard, la RSE se concrétise le plus souvent par l'élaboration d'une charte résumant les engagements de l'entreprise : achats responsables, respect de l'environnement, conditions de travail exemplaires... Sur le papier, les choses semblent simples. Et pourtant.

Tout d'abord, nuance Arnaud Lecourt, chercheur au centre de recherche et d'analyse juridiques (CRAJ), les contours de la RSE ne sont pas précisément identifiés. La frontière reste floue entre ce qui relève du volontariat, le "soft law", et de la contrainte, le "hard law". Certains principes érigés en valeurs résultent d'obligations législatives, normatives ou réglementaires. D'autres, délayés dans un langage sans portée juridique, ne sont que de bonnes intentions. Ensuite, 60,4 % des entreprises françaises de plus de 9 salariés disent ne pas connaître la RSE. Et plus les entreprises sont petites, moins elles sont informées sur le sujet. « Du coup, la majorité des entreprises françaises voient la RSE comme une contrainte inutile sans en percevoir les gains économiques et sociaux tangibles », regrette le chercheur qui entend désormais, avec son collègue Patrice Cassagnard, aborder la RSE sous un angle nouveau, mêlant à la fois les sciences juridiques et les sciences économiques.

Baptisé RESET (Responsabilité environnementale & sociale des entreprises du territoire néo-aquitain), lancé fin 2018 pour 3 ans, le projet co-financé par la Région Nouvelle Aquitaine et mené conjointement par les laboratoires CRAJ et CATT, vise dans un premier temps à fournir un état des lieux de la RSE contrainte et non contrainte. Un questionnaire sera pour cela adressé aux centaines d'entreprises néo-aquitaines de plus de 10 salariés. Les données recueillies seront ensuite analysées économétriquement à l'aide d'un modèle mathématique conçu par l'équipe. Les deux Palois s'attacheront, en outre, à bâtir un réseau régional de chercheurs qui constituera, à coup sûr, un outil précieux et durable pour les pouvoirs publics comme pour les entreprises.